



Rencontre avec la DRJSCS

La DRJSCS nous a fait connaître le montant de l'enveloppe régionale pour 2012 : il s'agit d'une enveloppe de 89 millions d'euros, ce qui correspond au réalisé 2011, incluant déjà la rallonge nationale de 75 millions d'euros annoncée par F. Fillon en octobre dernier et répartie sur 2011/2012 (35 millions en 2011 et 40 millions pour 2012).

Une baisse "minime" est cependant à noter dans notre enveloppe 2012 d'environ 270 000 euros correspondant à une diminution de - 0,8 % du budget de 2011 et justifiée par une volonté de lisser la dotation "en douceur" car Rhône Alpes serait une région surdotée depuis des années et la DGCS a décidé de rétablir un équilibre entre régions.

Pour répartir les crédits, la DGCS a défini 4 critères :

- le nombre de places dans la région
- le poids de la demande d'asile
- le volume des dossiers DALO
- la précarité de la population (en % par rapport à la population totale)

Ces critères ont été repris en RA mais pondéré pour les répartitions départementales avec une importance particulière aux départements où la demande d'Asile est importante, et donc où les dispositifs d'urgence risquent d'être mobilisés fortement dans les mois à venir par les personnes déboutées.

Confirmation des baisses des enveloppes de la Drôme (- 0,5 %), de l'Ardèche (- 2,5%) et de la Savoie. Ce sont les trois départements où les budgets seront en baisse.

Les autres départements auront la même dotation qu'en 2011 à l'exception du Rhône et de l'Ain qui était sous doté depuis des années et qui verra sa dotation réévaluée.

Comme chaque année le Préfet a souhaité constituer une enveloppe de réserve d'environ 250 000 euros notamment pour les dispositifs hivernaux et des situations d'urgence et/ou de crise à gérer.

La notification aux Départements devrait intervenir dès le début du mois de février afin que les DDCS puissent répartir les crédits en fonction des dispositifs présents sur leur territoire.